Envoyé en préfecture le 09/09/2026
Reçu en préfecture le 09/09/2026
Publié le
ID : 035-213501232-20260907-DEL202609004-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GOVEN

SÉANCE DU 07/09/2026
DATE DE CONVOCATION : 01/09/2026
CONSEILLERS EN EXERCICE : 26 (quorum : 14)
PRÉSENTS : 20 **POUVOIRS :** 6
VOTANTS : 26

L'an deux mil vingt-six, le sept septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Goven s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Loïc HERVOIR, Maire.
PRÉSENTS : Loïc HERVOIR, Nathalie BERTHO, Grégory LANCELOT (arrive à 20h05 au point 5), Elodie BOUTARD, Laurent KERIVEL, Marie-Anne MONVOISIN, Jean-Marie LANGE, Florence GOURMELEN, Anne-Charlotte MILLET, Géraldine TRONCA RAFFRAY, Anthony MASSON, Nathalie DREAN, Cyrille BARON, Alexandra PILLING, Julien SAVATON, Angélique GROSSI, Yanis NICOLAS, Fabienne HEMERY, Bacha JARI, Marielle GALLIEN-GERARD, Martial GALLARD
POUVOIRS : Grégory LANCELOT donne pouvoir à Cyrille BARON jusqu'à son arrivée à 20h05 au point 5, Denis PORCHET à Florence GOURMELEN, Mickaël TANGUY à Loïc HERVOIR, Pierrick COULIOU à Laurent KERIVEL, Marie-Hélène AUBRÉE à Nathalie DREAN, Mickaël DAUDIN à Fabienne HEMERY
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jean-Marie LANGE

Contentieux
2026.09.004 AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE À DÉFENDRE LA COMMUNE DANS UNE INSTANCE PENDANTE DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE RENNES

Rapporteur : Loïc HERVOIR

Vu le CGCT,
Vu les délibérations n° 2026.04.001 du 8 avril 2026 et n° 2026.07.002 du 6 juillet 2026 portant délégation du Conseil Municipal au Maire,
Vu la requête enregistrée au greffe du Tribunal Administratif de RENNES le 2 juillet 2026 par Monsieur B. sous le n° 2605123-6,

Considérant qu'après qu'il ait demandé au juge des référés une expertise sur les nuisances sonores que le requérant subirait du fait de certaines utilisations de l'Espace des Lavandières, et après rédaction par l'expert désigné d'un rapport d'expertise, celui-ci a saisi le Tribunal Administratif d'une requête en plein contentieux enregistrée sous le n° 2605123-6 le 2 juillet 2026, aux fins de voir reconnaître la responsabilité pour faute de la commune de GOVEN dans la survenance et la persistance de nuisances subies par lui « *en raison du fonctionnement illégal de l'Espace des Lavandières situé à proximité de sa maison* », aux fins qu'il soit ordonné sous astreinte la réalisation de divers travaux, et aux fins d'indemnisation à diverses titres pour un total de 64 621,80 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Donne délégation au Maire pour défendre la commune de GOVEN dans l'instance pendante devant le Tribunal Administratif de RENNES sous le n° 2605123-6 - « Monsieur B. c/ Commune de GOVEN », et pour s'entourer des services et conseils de Maître Vincent LAHALLE, avocat à RENNES, sur ce dossier qu'il a déjà suivi dans la procédure de référé-expertise ;**
- **Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme,

Le Maire,
Loïc HERVOIR

Secrétaire de séance,
Jean-Marie LANGE